

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT

PETITE REVUE FINANCIÈRE
(*Le Journal des débats*, 2 février 1896)

Nouvelle banque. — La *Revue économique et financière* annonce que, très prochainement, sera définitivement constituée la banque dont on a parlé en ces derniers temps et qui doit avoir pour objet principal l'acquisition d'obligations de compagnies de chemins de fer en Turquie.

Cette banque serait constituée à l'imitation de la Société financière suisse. Son capital serait de 10 millions de francs et elle serait autorisée à émettre un capital-obligations d'égale somme.

PETITE REVUE FINANCIÈRE
Société financière d'Orient
(*Le Journal des débats*, 26 février 1896)

On annonce que la banque dont il a été parlé déjà et dont la création avait été projetée dans le but de reprendre à la Banque ottomane son stock d'obligations de chemins de fer ottomans vient d'être constituée, sous le nom de Société financière d'Orient. Son capital serait de 10 millions de francs et son siège social serait à Bruxelles. Son bureau administratif s'établirait à Paris. Parmi les membres de son premier conseil d'administration, on cite M. [Pyrame] Naville, de la Banque ottomane ; le chev. S. de Hahn, président de la Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens ; M. [Gaston] Buron ¹, de la Société générale ; MM. Nagelmackers et Henrotte ², banquiers, administrateurs de la Compagnie Smyrne-Cassaba*, et M. [Jacques] Spitzer, de la maison N.-J. et S. Bardac ³.

¹ Gaston Buron (Paris, 1845-Paris, 1901) : fils de Léon Louis Buron, professeur de langues conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Employé (1868), sous-chef (1872), chef (1877) du contentieux de la Société générale. Directeur général (1894-1895), puis administrateur (1895-1901) de cet établissement. Le représentant au Chemin de fer de l'Ouest-Algérien (commissaire des comptes) et au conseil d'Escombrera-Bleyberg, Denain-Anzin, Chemins de fer portugais, Société générale de l'industrie minière et métallurgique de la Russie, Société commerciale et industrielle du Congo français (1897-1899), Société nouvelle des Charbonnages des Bouches du Rhône, Société russe de l'industrie houillère et métallurgique dans le Donetz (Makeevka)(1898)...

Trois fils (Paul, Henri et André) et une fille, Madeleine, mariée à Xavier de Lachoüe de La Mettrie, inspecteur à la Société générale.

² Hubert Henrotte (1844-1920) : l'un des chefs de la Banque Thelier et Henrotte. Administrateur de la Banque de l'Indochine (1888). Entré au conseil de la Société générale en 1889, il en démissionne après la mort de son père en 1892 pour s'occuper de ses propres affaires (il était à l'origine en 1890 de la Banque française pour l'Afrique du Sud qui se fonda en 1901 dans la BFCI et s'intéressait particulièrement aux transports ferroviaires). La Banque Henrotte et Muller qui, sous divers noms, était l'une des plus anciennes de la place de Paris, suspend ses paiements le 1^{er} février 1912 et entre en liquidation.

³ La maison de banque Noël, Joseph et Sigismond Bardac, à Paris, était impliquée notamment dans la Société d'Héraclée (charbonnage), les emprunt serbes, la Banque franco-serbe. Elle appuyait la Régie générale des chemins de fer (RGCF) du comte Vitali.

PETITE REVUE FINANCIÈRE
Société financière d'Orient
(*Le Journal des débats*, 27 février 1896)

Nous avons annoncé hier la constitution de cette société. Il nous semble utile d'indiquer le but précis pour lequel elle s'est fondée.

A la suite de la panique de Constantinople à la fin de l'année dernière, de gros paquets de titres sont revenus sur le marché, surtout parmi les derniers émis et qui n'étaient pas encore suffisamment classés.

Ce sont ces titres que la Société financière d'Orient va prendre et mettre en portefeuille. Elle est convaincue qu'une fois le calme rétabli et toutes les appréhensions dissipées, elle retirera de ses opérations le même bénéfice que les acheteurs dans les bas cours de Priorités, de Douanes, d'Ottomanes de consolidation ont retiré au lendemain de crises analogues.

La constitution de cette société est, en somme, doublement intéressante pour le public. Elle apprend aux obligataires de Smyrne-Cassaba*, de Salonique-Constantinople*, etc., que le marché de leurs titres va cesser d'être écrasé par un flottant qui mettait obstacle à toute reprise durable, et elle les renseigne pour ainsi dire officiellement sur l'opinion que professent sur la valeur intrinsèque de ces titres ceux qui sont le mieux placés pour connaître les affaires ottomanes.

(*Le Temps*, 28 février 1896)

On a prétendu que la Société financière d'Orient avait pris un intérêt dans les Lots turcs. Nous croyons savoir que cette nouvelle est inexacte.

LES OBLIGATIONS DU CHEMIN DE FER SMYRNE-CASSABA*
(*Le Journal des chemins de fer*, 29 février 1896)

[...] Cet exposé des conditions dans lesquelles la Compagnie de Smyrne-Cassaba a entrepris et poursuit ses travaux permet de constater combien peu est justifiée la baisse de ses obligations anciennes et de ses obligations nouvelles. Il peut aussi démontrer l'opportunité d'arbitrages intelligents opérés en faveur de ces titres beaucoup moins chers aujourd'hui que ne le sont ceux de chemins de fer de moindre importance. Ces derniers peuvent être vendus avec avantage à des cours qu'ils n'ont pas chance de dépasser et les capitaux, qui s'en dégageront réemployés en obligations Smyrne-Cassaba, anciennes ou nouvelles.

L'opération est d'autant plus raisonnable et d'autant plus nettement indiquée que, sous le titre de [Société financière d'Orient](#), vient de se constituer, au capital de dix millions avec le patronage des noms les plus honorables de la haute finance française, une société ayant pour but de développer et de soutenir le marché des valeurs émises par la Compagnie de Smyrne-Cassaba et d'autres compagnies de chemins de fer ottomans. [...].

Société financière d'Orient
(*Le Temps*, 2 mars 1896)

La crise politique et financière qui a sévi dans l'empire ottoman à la fin de l'année 1895, est assez récente pour qu'on n'en ait pas encore oublié les divers incidents. On se rappelle que la spéculation a fait à Constantinople, comme sur toutes les autres places d'Europe, de nombreuses victimes. On a dû faire argent de tout pour payer ses différences et vendre surtout des valeurs de négociation courante. C'est ainsi que les valeurs ottomanes familières au public ont été négociées en grandes quantités.

D'autre part, la Banque ottomane* a fait des avances sur ces mêmes valeurs, surtout sur celles de création récente, nous voulons parler des obligations Salonique-Constantinople et des obligations Smyrne-Cassaba. Mais les emprunteurs ne s'étant pas trouvés en mesure de rembourser la Banque, il a fallu procéder à des exécutions et pour les faire au mieux des intérêts de tous, trouver un acheteur capable de lever les titres et de les garder aussi longtemps qu'il serait nécessaire.

C'est dans ces conditions qu'a été formée, au capital de 10 millions de francs, la Société financière d'Orient dont nous avons parlé ici à différentes reprises.

Le conseil d'administration se compose de MM. [Pyrame] Naville, administrateur de la Banque ottomane, président ; [Gaston] Buron, administrateur de la Société générale ; Henrotte et Nagelmackers, administrateurs du Smyrne-Cassaba* ; [Jacques] Spitzer, ancien administrateur de la Société générale d'Orient* (entrée en liquidation) ; de Hahn, directeur général de la Banque des Pays autrichiens.

Comme première opération, la société a mis en portefeuille les titres ottomans dépréciés que nous avons indiqués plus haut, parce qu'elle estime que la baisse survenue au courant de la dernière crise n'a diminué en rien leur valeur intrinsèque. Les fondateurs de la Société financière d'Orient rappellent que, depuis l'arrangement de 1881, les valeurs ottomanes ont eu plusieurs fois à subir des tourmentes plus ou moins intenses, et que, grâce à la combinaison financière qui en fait la base, elles ont par la suite progressivement repris, puis dépassé les cours antérieurs. Ils estiment qu'il en sera de même cette fois encore.

[Augmentation du capital de la Société d'Héraclée]

(*Le Journal des mines*, 18 décembre 1898)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Charbonnages_d'Heraclee.pdf

Nous apprenons que c'est la Société financière d'Orient, qui doit prêter son concours à la réalisation de l'augmentation du capital de 5 millions décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'Héraclée tenue le 28 novembre dernier. Les nouvelles actions sont des actions de priorité, c'est-à-dire que, sur le prélèvement de la somme nécessaire pour distribuer à toutes les actions en premier lieu et par préférence sur les 20.000 actions du premier capital, un intérêt de 6 % aux 10.000 actions nouvelles de priorité.

Société financière d'Orient

(*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902 [données 1900])

Siège social : Boulevard d'Hausmann, 41, Paris. — Administrateurs : MM. [Pyrame] Naville, [Gaston] Buron, Hahn, Henrotte, Nagelmackers, [Jacques] Spitzer, Lefranc, secrétaire général. — Commissaire : M. L. Lefranc. — Objet : Opérations financières. — Capital : 5 millions, divisé en 20.000 actions de 250 fr., libérées. — Répartition : 5 % à

la réserve ; 5 % d'intérêt aux actions. Le surplus : 15 % au conseil d'administration, 85 % aux actions.

Gouvernement royal de la Serbie
Emprunt serbe 4 % unifié
Créé en vertu de la loi du 20 juillet 1895
(*Le Temps*, 24 juin 1901)

L'intérêt semestriel au 1/14 juillet 1901, sur les obligations de cet emprunt, sera paye à Paris dès le 1^{er} juillet prochain, à raison de 10 francs nets, contre remise du coupon n° 12, aux caisses :

De la Banque impériale ottomane, 7, rue Meyerbeer, à Paris ;
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 54, rue de Provence ;

[De la Société financière d'Orient, 41, boulevard Haussmann ;](#)

De la succursale de la Banque Imp. Roy. Priv. des Pays autrichiens, 12, rue du Quatre-Septembre, Paris ;

De MM. E. Hoskier et Cie, 39, boulevard Haussmann.

A partir de la même date, les obligations sorties au 12^e tirage, selon la liste numérique ci-dessous, seront remboursées à 500 francs l'une aux caisses précitées.

.....

NÉCROLOGIE
Gaston Buron
(*Le Figaro*, 17 août 1901)

Les obsèques de M. Buron, administrateur de la Société générale, des Forges de Denain et Anzin, et de la Compagnie royale des chemins de fer portugais, chevalier de la Légion d'honneur, seront célébrées aujourd'hui, à midi, à Saint-Sulpice

(*Le Figaro*, 23 décembre 1901)

La Rente serbe 4 % unifiée est ferme à 68,65.

L'intérêt semestriel au 1/14 janvier 1902, sur les obligations de cet emprunt, créé en vertu d'une loi spéciale, sera payé à Paris dès le 2 janvier prochain, à raison de 10 fr. net, contre remise du coupon n° 13, aux caisses de la Banque impériale ottomane, 7, rue Meyerbeer, Paris ; du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère ; de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 54, rue de Provence ; [de la Société financière d'Orient, 4, boulevard Haussmann](#) ; de la succursale de la Banque I. R. P. des pays autrichiens, 12, rue du Quatre-Septembre ; de MM. Hoskier, 39, boulevard Haussmann à Paris.

La catastrophe de la Martinique
(*Le Temps*, 16 mai 1902)

Société financière d'Orient Fr. 1.000 00

Emprunt serbe
(*Le Temps*, 15 juillet 1902)

[...] Le ministre de Serbie à Paris, M. Andra Nicolitch, qui jouissait jusqu'ici d'un grand renom comme homme politique et comme critique littéraire, a négocié ce projet préliminaire si amélioré, avec M. Hoskier, la Société financière d'Orient, les banques créancières, la Banque ottomane en tête et différentes maisons hollandaises. [...]

Emprunt serbe 4 % unifié
(*Le Temps*, 16 février 1903)

... stipulations appelées à faire la loi des parties contractantes : le gouvernement d'une part et les banques qui représentent les futurs porteurs de l'emprunt d'autre part, la Banque ottomane, la Société financière d'Orient, la Berliner Handels-Gesellschaft, la Banque impériale des Pays-Autrichiens, la maison. E. Hoskier et Cie à Paris et la maison Labouchère Oyens et Cie Amsterdam.

.....
L'administration du Monopole sera tenue de remettre les sommes nécessaires au paiement de l'annuité du présent emprunt, à la Société financière d'Orient à Paris, désignée pour recevoir ces fonds, de telle sorte que le montant de chaque trimestrialité soit entre les mains de cette société au plus tard quinze jours avant l'échéance du coupon.

A cet effet, le ministre des finances donnera l'ordre à l'administration des Monopoles de remettre à la Société financière d'Orient à Paris, à partir du 2/15 novembre de l'année courante, tous les excédents disponibles de ses recettes et revenus, de manière que les deux trimestrialités échéant les 2/15 février et les 2/15 mai 1903 soient régulièrement couvertes par les produits des derniers mois de l'année en cours.

Il en sera de même pour toutes les années suivantes

.....

Emprunt serbe 4 % unifié
(*Le Temps*, 16 juin 1903)

Toujours le même syndicat.

AVIS FINANCIERS
Échange de titres
OBLIGATIONS SERBES 5 % DES MONOPOLES 1902
Échange des certificats provisoires contre les obligations définitives.
(*Le Figaro*, 11 octobre 1903)

LES porteurs de certificats provisoires sont informés qu'ils peuvent, dès à présent, effectuer le dépôt desdits certificats, en vue de l'échange des titres définitifs, munis du coupon échéant le 15 novembre 1903, aux guichets des établissements suivants :

.....
Société financière d'Orient, 41, boulevard Haussmann.

NÉCROLOGIE

Jacques Spitzer

(*Le Figaro*, 16 juin 1905)

(*Le Temps*, 16 juin 1905)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Jacques Spitzer, demeurant, 25, avenue Trudaine. Obsèques vendredi cimetière Montmartre.

Société financière d'Orient

Siège social : Bruxelles, 29, rue Ducale

Siège administratif : Paris, 41, bd Haussmann

(*Recueil financier belge*, 1906, p. 120-121)

P[yrame] Naville, Paris, pdt ;
A[imé] Le Bègue⁴, Paris, adm. ;
Chevalier Samuel de Hahn, Vienne ;
Hubert Henrotte, Paris ;
Jacques Spitzer [† juin 1905], Paris ;
Georges Feray⁵, Paris ;
E. Horn, comm. des cptes ;
Arnold Naville⁶, secr. gén.

⁴ Aimé Le Bègue : fils d'un négociant lyonnais. Parfois prénommé Augustin. Administrateur de la Société générale depuis 1892. La représentant aux Tramways de Paris et de la Seine (1892-1897), au Panama (1894), à la Cie française des câbles télégraphiques (1895), aux Mines et Usines d'Escombrera-Bleyberg, à la Société française du Brésil, à la BFCI (1904) — année où il démissionne des Tramways de l'Est-Parisien — et à la Société minière et métallurgique de Villemagne. Avis de décès : *Le Journal des débats*, etc., 19 juillet 1909.

⁵ Georges Feray : HSP. Petit-fils d'Ernest Feray (1804-1891) — lui-même petit-fils du célèbre fabricant de toiles Oberkampf —, polytechnicien, industriel (filature, construction mécanique, papeterie) à Essonnes, président de la Filature de bourre de soie d'Amilly (Loiret) et la Société viticole de Gujan, à Gujan-Mestras (Gironde), député républicain (1871-1876) et sénateur (1876-1891) de Seine-et-Oise.

Fils d'Arthur Feray et de Marguerite Mallet.

Frère d'Ernest († 1914), de Jacques (marié à Antoinette Mallet, banquier chez Mallet frères, président de la Cie marocaine, administrateur (1931), puis vice-président de la Banque de l'Union parisienne), de Guillaume, officier, et de Madeleine (Mme Eugène Chaponey). Tous se retrouvant au château de Saint-Maigrin (Charente-Maritime) en compagnie de Mme Vve Édouard Martell et de Félix Vernes.

Administrateur, à la suite de son grand-père Ernest, puis président des Mines et fonderies de Pontgibaud. Commissaire aux comptes de la Banque de l'Union parisienne de 1901 à 1931 et de la Société financière franco-américaine, créée en 1905 par la Banque Mallet. Censeur de la Société ottomane d'Héraclée (charbonnage en Asie-Mineure). Administrateur de la Banque franco-serbe. Avis de décès dans *Le Temps*, 28 août 1933.

⁶ Arnold Naville : HSP. Fils de Pyrame Naville. École alsacienne. Carrière à la Société financière d'Orient dont il deviendra président. Administrateur de la Banque franco-serbe et de la Société d'exploitations minières en Serbie.

Fondée au cap. de 10 MF en 20.000 act. de 500 fr. qui furent souscrites notamment par la BIO à Paris, 5.000 ; MM. N.-J.-S. Bardac, banquiers à Paris, 3.000 ; le chev. Samuel de Hahn, 1.500 ; la Société générale, à Paris, 1.000 ; la maison S. Bleichröder, de Berlin, 1.000.

Ex.	Bénéf.	Frais généraux	Amort.+ réserves	Bénéf. nets	Divid.	À nouveau
1897	1.392.591,70	78.491,30	287.365,10	975.398,53	45	4.810,30
1898	468.534,60	131.724,00	16.840,53	324.780,37	15	15.956,87
1899	333.821,67	96.009,73	51.204,92	202.563,89	10	2.563,89
1900	290.000,50	79.226,85	10.541,28	202.796,26	10	2.796,26
1901	288.747,25	77.197,95	10.580,00	203.765,56	10	3.765,56
1902	502.419,23	77.718,80	21.240,00	403.460,43	17,5	39.578,94
1903	460.966,73	91.438,12	18.480,00	351.048,61	17,5	22.980,50
1904	499.788,60	96.708,68	20.160,00	382.919,92	—	—

Souscription en faveur des victimes de Courrières
(*Le Journal des débats*, 19 mars 1906)

Société financière d'Orient, 1.000 fr.
Banque impériale ottomane, 5.000 fr.
le comité de Londres de la Banque impériale ottomane, 2.500 fr.
M. Ernest Cassel, 5.000 fr.

1906 (mars) : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATIONS MINIÈRES EN SERBIE
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Exploitations_minieres_Serbie.pdf

Nouvel emprunt serbe 4 1/2 % or
(*Le Figaro*, 3 février 1907)

Nous avons annoncé déjà que l'émission du nouvel emprunt serbe 4 1/2 % or aura lieu le 9 février prochain. Les souscriptions seront reçues à ladite date, aux établissements ci-après : Banque impériale ottomane... et Société financière d'Orient.

Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales
(*Le Capitaliste*, 28 janvier 1909)
(*Le Temps*, 1^{er} février 1909)

Sous la dénomination de Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales, il vient d'être constitué, à Paris, une société comptant parmi ses

fondateurs : la Banque ottomane, la Société financière d'Orient, à Bruxelles ; MM. Mirabeau et Cie, Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], la Société française d'études et d'entreprises, la Banque de l'Union parisienne [BUP], la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI]. Le capital de la société est fixé à 2.500.000 francs, divisé en 500 actions de 5.000 fr., souscrites en numéraire et libérées de moitié. Le premier conseil d'administration comprend : MM. G[aston] Auboyneau [dir. Bq impériale ottomane], Albert Mirabaud, Albert Laurans [repr. gr. Mirabaud], André Bénac [BPPB], Frédéric de Frondeville [BUP], P[yrame] Naville, Isaac de Camondo et A. Ruiz.

Fonds serbes
(*Le Journal des finances*, 24 avril 1909)

On a annoncé que le gouvernement serbe avait reçu de la Banque ottomane une avance de 20 millions de francs sur l'emprunt de 100 millions qui serait émis prochainement sous les auspices de la Société financière d'Orient.

Société d'exploitations minières en Serbie
(*Annuaire Desfossés*, 1910)

Siège social : 29, rue Ducale, à Bruxelles [= Société financière d'Orient].
Service financier : à la Société financière d'Orient, à Bruxelles.

ADMINISTRATEURS

MM.... A[rnold] Naville [Société financière d'Orient]...

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Emprunt serbe 4 1/2 %
(*Le Journal des débats*, 2 mars 1910)

.....
On se souvient que les établissements suivants avaient, le 19 février, ouvert leurs guichets au placement de ces titres : Banque impériale ottomane, ... Société financière d'Orient... L'opération, close le jour même, s'est donc effectuée avec le plus grand succès.

Banque franco-serbe de Belgrade
(*Gil Blas*, 29 mai 1910)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque_franco-serbe.pdf

Le délégué du groupe de la Société financière d'Orient et M. Noël Bardac, de Paris, ont quitté Belgrade, il y a quelques jours, après de laborieuses conférences avec l'administration des finances. [...]

Banque franco-serbe
Constitution
(*Le Temps*, 28 juin 1910)

Notre correspondant de Belgrade nous écrit que la Banque impériale ottomane, la Société financière d'Orient, la Banque de l'Union parisienne, la Société générale et MM. Bardac frères et Cie se sont entendus pour constituer un établissement de crédit sous la dénomination de Banque franco-serbe et avec un capital de 12 millions de francs.

ROYAUME DE SERBIE
Emprunt 4 1/2 % or 1929
Avis d'échange des certificats provisoires
(*Le Temps*, 11 octobre 1910)

Le syndicat habituel

Serbie
Banque franco-serbe
Constitution
(*La Correspondance d'Orient*, 15 décembre 1910)

MM. Raoul Mallet, au nom de la Banque ottomane, Octave Homberg, au nom de l'Union parisienne, Arnold Naville, au nom de la Société financière d'Orient, ont formé la Société dénommée Banque franco-serbe au capital de douze millions de francs, divisé en actions de 500 francs. Administrateurs : MM. d'Arnoux, de Bouthillier, Henrotte, [Arsène] Henry, Homberg, de Klapka, Mallet, Arnold Naville, Simon et Wehrung⁷. Siège social, rue Le-Peletier, 14.

Emprunt serbe communal 4 1/2 % or
(*Le Temps*, 13 novembre 1911)

.....
Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Banque franco-serbe, de la Société générale, de la Banque française [BFCI], de la Banque impériale ottomane, de la Banque de l'Union parisienne et de la Société financière d'Orient, ainsi que des agences, succursales et filiales de ces établissements.
.....

2 février 1912 : la Banque Henrotte et Muller suspend ses paiements
5 février 1912 : liquidation judiciaire

⁷ Charles Wehrung (1854-1932) : de la Banque de l'union parisienne. Ancien correspondant du *Temps* et ancien négociant au Tonkin. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Koenig_et_Bernhard-Hanoi.pdf

Compagnie sucrière de Bulgarie
(*Le Temps*, 26 juillet 1912)

Nous apprenons qu'il vient de se constituer à Bruxelles, sous les auspices de la Société financière d'Orient et sous la dénomination de Compagnie sucrière de Bulgarie, une société anonyme au capital de 6 millions de francs ayant pour objet la réalisation de la concession de sucrerie-raffinerie de Philippopoli. La Compagnie de Fives-Lille est chargée de la fourniture du matériel de l'usine.

Le conseil d'administration de la Compagnie sucrière de Bulgarie est composé comme suit : M. Revol [*sic* : *Revoil**, *dir. gén. Bq ottomane à Constantinople*], président ; MM. E[dmund] Avisse [Fives-Lille], D. Batzourof, J Bouchon, G. Ghinef, H. Henrotte*, Julien-P. Monod⁸ , Arnold Naville* [SFO], J. Radine, G. de Tinan, D. Tontchef, administrateurs.

Fabrique de sucre à Philippopoli
(*La Correspondance d'Orient*, 15 août 1912)

On annonce la formation d'une société anonyme par actions, dont la plupart des actionnaires sont des capitalistes russes et français. Son capital de fondation est de 6.000.000 de francs, divisé en 12.000 actions. Cette société a été fondée dans le but d'exploiter la concession d'une fabrique de sucre à Philippopoli, accordée à MM. Batziroff et Guineff. Même avant que la société fût constituée, la plus grande partie du capital souscrit a été versée et toutes les actions ont été réparties entre les fondateurs de la fabrique et les commerçants et les industriels bulgares qui y prennent part avec une somme de 70.000 francs. Dans cette société prennent part de même beaucoup de maisons importantes à l'étranger, parmi lesquelles il y a lieu de mentionner : la Société financière d'Orient à Paris, ∞ la Banque franco-serbe,... les grands banquiers Naville (fils et père)[Pyrame et Arnold]...

On a déjà fait les démarches nécessaires pour enregistrer la société en Bulgarie et pour transférer les droits de concession à la société. Les travaux concernant la construction de la fabrique commencent immédiatement et les machines d'installation ont été déjà commandées.

[Projet d'un Bagdad bis]
(*Le Temps*, 28 août 1913)

[...] En 1909, M. Pichon, M. Paul Cambon et sir Edward Grey ... résolurent ... de rechercher pour la France et l'Angleterre un instrument qui permît de peser sur l'Allemagne et sur la Deutsche Bank. Cet instrument, qui fut, en 1909, l'objet d'une longue négociation entre Paris et Londres, fut la demande d'une concession d'une ligne directe entre la Méditerranée et le golfe Persique par Tripoli-de-Syrie, Homs-Bagdad, Bassorah.

⁸ Julien-P. Monod (1879-1963) : marié à Cécile Naville, fille de Pyrame Naville. Grand-père du cinéaste Jean-Luc Godard. Secrétaire général, administrateur, puis vice-président du Smyrne-Cassaba.

Cette ligne pouvait être concédée à la France et à l'Angleterre car elle ne constituait pas un embranchement du Bagdad allemand. Construite sans grands frais, car il y avait peu de travaux d'art, elle eût fait au Bagdad allemand une désastreuse concurrence, car elle eût été sensiblement plus courte ; les marchandises eussent donc été transportées à meilleur compte et n'eussent pas hésité entre les deux voies.

Avant toute réalisation, le seul octroi de la concession à des groupes français et anglais eût donc permis d'exercer sur l'Allemagne une pression formidable et de reprendre la négociation sur la participation connue du Bagdad allemand dans des conditions toutes différentes.

Dans le courant de 1910, l'accord fut conclu entre les divers groupes français et anglais, la Banque ottomane, la [Société financière d'Orient](#), la maison Pardon, la Régie générale des chemins de fer [RGCF (Vitali)], des maisons de Paris et de Londres mais l'ambassade de France en Turquie, dont l'attitude négative a si fâcheusement desservi dans les dernières années la cause de la France en Orient, déclara impossible de faire accepter à la Turquie le projet qu'avaient approuvé sir Edward Grey, MM. Pichon et Paul Cambon. [...]

Distinctions
Ordre de Saint-Sava
(*La Correspondance d'Orient*, 16 juin 1914)

S. M. le Roi de Serbie a signé les nominations suivantes :

Commandeurs
MM. [Arnold] Naville et Julien Monod, de la Société financière d'Orient.

Société financière d'Orient
(*Les Nouvelles*, 9 juillet 1914)

Un groupe français a entamé des pourparlers pour l'achat d'une quantité de titres de la Société financière d'Orient auprès des porteurs allemands. Ces derniers ayant demandé 389 francs par titre, les pourparlers ont échoué.

INFORMATIONS DIVERSES
(*Le Temps*, 4 décembre 1915)

Nous avons reçu pour les Serbes réfugiés en Grèce, de M. S. Guillelmon, 100 francs que nous envoyons à M. Arnold Naville, trésorier du comité, rue Auber, 10.

(*Le Temps*, 7 décembre 1915)

Puis-je vous demander d'indiquer à vos lecteurs que les dons en argent sont reçus chez M. [Arnold] Naville, directeur de la Banque d'Orient⁹ [confusion avec la Société financière d'Orient], rue Auber, 10, et les dons en nature centralisés à la maison Fabre et Pusey, rue des Petites-Écuries, 25.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 décembre 1915)

18 décembre, 10 h. 1 2. — Extr. — Société financière d'Orient. — Au siège administratif, 10, rue Auber. — Ordre du jour : Nomination d'un commissaire des comptes. — *Petites Affiches*, 11 décembre 1915.

SOUSCRIPTION
pour
L'Œuvre belge du prisonnier de guerre
COMITÉ DE PARIS
(*Le Figaro*, 25 janvier 1916)

Sous la patronage de M. Cooreman, ministre d'État de Belgique, de M. le bâtonnier Henri-Robert et de M. le bâtonnier Brunet, député de Charleroi.

NEUVIÈME LISTE
Société financière d'Orient Fr. 1.500 00

La Nation serbe en France
(*La Correspondance d'Orient*, 10 juillet 1916)

Il m'est impossible de ne pas mentionner en terminant les dons et donateurs qui nous ont permis de mettre en marche l'organisation de *La Nation serbe en France*, et de la disposer à rendre de plus grands services dans l'avenir. Je transcris cette liste avec une discrète brièveté ; mais si nos paroles sont sobres, notre gratitude ne l'est point :

Banque impériale ottomane 1.000 00 fr.
Banque franco-serbe 1.000 00 fr.
Société financière d'Orient 1.000 00 fr.
M. Pyrame Naville 500 00 fr.

Notre souscription pour les régions libérées
(*Le Figaro*, 9 novembre 1918)

Société financière d'Orient Fr. 1.000 00

⁹ Banque d'Orient : établissement rayonnant à partir d'Athènes, sur la Macédoine, Smyrne (Turquie) et l'Égypte.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 14 octobre 1920)

M. de Monti de Rézé, député, ayant demandé au ministre des finances s'il est exact que la Banque ottomane, la Banque d'Orient [confusion probable avec la Sté financière d'Orient] et le Comptoir d'escompte ne disposent d'aucune provision pour payer les coupons arriérés de rente serbe aux porteurs français qui, par suite de leur résidence dans les régions envahies, n'ont pu les présenter au moment de l'échéance de 1914 à 1918, il lui a été répondu que les établissements chargés du service des emprunts serbes payent à présentation les coupons des emprunts 1902-1906-1909-1910-1911-1913.

Seul le paiement des coupons arriérés du 4 % unifié 1895, dont une partie assez importante est placée en Allemagne, subit un retard motivé par la préparation des mesures que le gouvernement S. H. S. entend mettre en vigueur pour écarter les porteurs appartenant aux pays ennemis.

Gouvernement du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes
EMPRUNT SERBE 4% 1895
(*Le Journal des débats*, 18 décembre 1920)

Les porteurs d'obligations de cet emprunt sont informés qu'ils peuvent obtenir actuellement la délivrance de nouvelles feuilles de coupons.

A cet effet, ils doivent déposer les talons, perforés pour paiement de l'intérêt au 1/14 juillet 1920 et accompagnés de bordereaux numériques, à l'un des établissements ci-dessous indiqués qui tiendront les nouvelles feuilles à leur disposition après un délai de trente jours au maximum.

Ce service est effectué, aux guichets de la Banque impériale ottomane*, 7, rue Meyerbeer, à Paris ;

le Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris ;

la Société Générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris ;

la Société financière d'Orient, 10, rue Auber, à Paris,

ainsi que chez les agences et bureaux de quartier desdits établissements.

NÉCROLOGIE
Pyrame Naville
(*Le Temps*, 13 mars 1921)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Pyrame Naville, consul général du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, président de la Société financière d'Orient, administrateur honoraire la Banque impériale ottomane, officier de la Légion d'honneur, décédé le 10 mars, à l'âge de soixante-douze ans, en son domicile, rue du Cherche-Midi, 76. [...]

Liquidation de biens ennemis séquestres
Vente aux enchères publiques

(*Le Temps*, 28 mai 1923)

600 act. SFO de 500 fr. au porteur, libérées réduits à 250 fr.
Mise à prix : 210 fr. l'act. Coupon 27 attaché.

SERBIE

Banque franco-serbe

(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, octobre 1923)

SERBIE

Cette banque, constituée en 1910 sous les auspices de la Banque de l'union parisienne [BUP], la Société générale [SG] et la Société financière d'Orient, au capital de 12 millions (porté en 1910 à 20 millions) devait être l'organisme centralisateur de l'impérialisme français en Serbie.

Georges Feray, de la Société financière d'Orient.

Arnold Naville, du groupe de la Société financière d'Orient.

SERBIE

Compagnie commerciale d'Orient

(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, octobre 1923)

Constituée au début de 1919, ainsi que nous l'avons dit, sous les auspices de la Banque franco-serbe, et par conséquent de la Banque de l'union parisienne et de la Société financière d'Orient, au capital de 2 millions, devant être porté à 5 millions avec, comme objet social, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières.

Il semble à première vue que, pour un objet social aussi étendu, le capital est bien minime. Il y a tout lieu de croire que les banques et sociétés fondatrices seront amenées à lui consentir des crédits qui constitueront des investissements occultes de capitaux français.

Les administrateurs sont :

.....

Naville, de la Société financière d'Orient.

[Julien-P.] Monod, de la Société financière d'Orient.

Société financière d'Orient

(*La Correspondance d'Orient*, décembre 1923)

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 25 avril 1923.

L'état de déséquilibre et d'instabilité économique qui avait marqué l'année 1921, ayant persisté en 1922, les résultats de l'exercice ne s'écartent guère du précédent.

Les bénéfices nets disponibles s'élèvent à fr. 557.609 contre fr. 537.608 ; sur cette somme a été distribué aux actionnaires un dividende total de 8 %, soit fr. 20 par titre, payable contre remise du coupon n° 26, depuis le 1^{er} mai.

(Les Archives commerciales de la France, 8 août 1925)

PARIS. — Modification. — Soc., FINANCIÈRE D'ORIENT, 10, Auber. — Capital porté de 1 million fr. à 6 millions fr. — 29 juin 1925. — *Journal Spéc. Sociétés*.

BANQUE FRANCO-SERBE
[Coup d'accordéon : la Société financière d'Orient rétamée]
(*Le Journal des débats*, 6 février 1929)

On assure que l'augmentation de capital de 2 à 20 millions sera garantie à concurrence de 14 millions par la Banque ottomane, de 3 millions par la Banque de Paris [BPPB] et de 1 million par la Société financière d'Orient.

FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Journal des débats*, 8 octobre 1929)

Le dividende serait de 11 %, comme l'an dernier.

FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Journal des débats*, 26 octobre 1929)

L'assemblée ordinaire, réunie le 25 octobre, a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929, se soldant par un bénéfice net de 2.279.936 francs. Le dividende a été fixé à 67 fr. 0731, payable à partir du 25 octobre, en même temps qu'une répartition exceptionnelle de 54 fr. 878 brut par action, soit un total net de 100 francs par action nominative et de 97 francs au porteur.

EMPRUNTS SERBES
(*Le Journal des débats*, 13 mars 1929)

Le « Pester Lloyd » annonce l'arrivée à Belgrade du président de la Société financière d'Orient et du directeur de la Banque ottomane. Il ajoute : « Comme ces deux établissements sont intéressés aux dettes serbes d'avant-guerre, on croit comprendre que le séjour des deux hauts fonctionnaires a trait au règlement de cette question et à l'ouverture éventuelle de négociations en vue d'un emprunt français qui serait fait postérieurement à la Yougoslavie ».

Inondations dans le Midi
Souscription publique
(*Le Journal des débats*, 14 mars 1930)

Société financière d'Orient, 20.000 fr.

Société financière d'Orient
(*Le Temps*, 25 octobre 1930)

L'assemblée du 23 octobre a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin, se soldant par un bénéfice net de 2.173.954 francs, contre 2 millions 279.936 francs en 1928-1929. Le dividende a été fixé à 71 fr. 428 brut contre 67 fr. 07 par action ; il s'y ajoute une répartition exceptionnelle de 40 francs net par action.

Emprunt international or 7 % 1931 de Yougoslavie
(*Le Journal des débats*, 18 mai 1931)

Il y a huit jours, à cette même place, nous avons annoncé la conclusion de l'emprunt serbe.

Nous avons dit notre espoir d'un accord prochain sur le seul point qui demeure encore incertain, à savoir le règlement par le gouvernement de Belgrade de sa dette envers les porteurs de fonds ottomans, au titre d'État successeur de l'ancien empire turc. Des assurances formelles ont été données aux négociateurs français. Nous faisons confiance à nos anciens alliés.

Dès demain, l'épargne française est appelée à souscrire. Dès demain, ses demandes seront reçues à la ... Société financière d'Orient, à la Banque franco-serbe...

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Journal des débats*, 28 octobre 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 26 courant, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et voté la répartition d'un dividende de 7 % brut par action, soit 35 fr. Paiement, dès aujourd'hui.

Chambre de commerce franco-yougoslave
(*Le Journal des débats*, 30 avril 1932)

[Arnold] Naville, directeur de la Société financière d'Orient

DISTINCTIONS HONORIFIQUES
Ordre de Saint-Sava
(*Le Figaro*, 13 avril 1933)

BELGRADE, 12 avril. — Le roi a conféré les insignes de commandeur à MM. ... [Arnold] Naville, président de la Société Finances-Orient [Société financière d'Orient]...

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE

(*Le Journal des finances*, 26 mai 1933)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Platine_1919-1939.pdf

Le portefeuille se compose ... d'un paquet de titres de la Société financière d'Orient.

FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Temps*, 12 octobre 1933)
(*Le Journal des débats*, 13 octobre 1933)

Il ne sera pas encore distribué de dividende pour l'exercice au 30 juin.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Temps*, 29 août 1934)

L'exercice au 30 juin 1934 ferait apparaître un bénéfice, alors que l'année 1932-1933 avait laissé une perte de 361.177 francs.

CHEMIN DE FER SMYRNE-CASSABA ET PROLONGEMENT
(*Le Journal des débats*, 6 novembre 1934)

Rachat de la concession par le gouvernement turc. — En complément de notre information au 4 novembre indiquons que l'échange facultatif des obligations 4 1/2 % 1894, 4 % 1895 et Funding 5 % 1921 de la Société turque du chemin de fer Smyrne-Cassaba et prolongement contre des obligations de la Dette Turque 7 1/2 % 2^e rang 1934 s'effectuera à Paris, dans un délai de trois mois à partir du 1^{er} novembre 1934, aux guichets des Établissements suivants : Banque ottomane, 7, rue Meyerbeer, Paris ; Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, Paris ; Société financière d'Orient, 10, rue Auber, Paris.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Temps*, 7 décembre 1934)

L'assemblée du 6 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1933-34 se soldant par un bénéfice de 531.807 francs contre une perte de 361.177 francs en 1932-33. Le solde créditeur, de 653.158 francs, a été reporté à nouveau.

Les assemblées d'hier
Société financière d'Orient
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 décembre 1934)

Bénéfice au 30 juin 1934 : 531.807 fr. contre une perte de 361.177 fr. Report de la clôture du prochain exercice du 30 juin au 31 décembre 1935.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Temps*, 18 septembre 1935)

Cette société convoque pour le 30 octobre une assemblée extraordinaire :pour affectation de réserves, réduction du capital et réaumentation par création d'actions à souscrire et réservées aux actionnaires. En outre, l'assemblée aura à voter la mise en harmonie des statuts avec la loi du 13 novembre 1933.

Société financière d'Orient
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 février 1940)

Les comptes de l'exercice 1939 seront présentes à l'assemblée ordinaire du 7 mars. Il nous revient que le dividende sera du même ordre de grandeur que le précédent, fixé à 97 fr. 56 brut.

Convocations d'A.G.
(*Le Figaro*, 2 mars 1942)

6 mars, A.G.O. à Paris.
